

Aide de la Ville au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur • BAFA

La Ville de Grenoble peut donner un coup de pouce financier aux jeunes grenoblois de 16 à 25 ans pour se lancer dans l'animation.

— Conditions d'obtention

- Etre grenoblois
- Avoir entre 16 et 25 ans

— Démarche

Pour candidater, remplir le dossier et le retourner complété et accompagné des documents demandés au Service jeunesse.

Dépôt des dossiers de candidature :

Par voie postale ou en se présentant physiquement à l'adresse suivante : **Le transfo - Service jeunesse**
1 rue Victor Lastella 38000 Grenoble

Attention à bien déposer votre dossier de candidature suffisamment tôt pour pouvoir percevoir l'aide financière de la Ville avant le début des sessions de stage BAFA. Le délai entre le dépôt du dossier et le versement de la bourse est d'environ 3 mois.

Ensuite :

Se présenter au lieu indiqué sur la convocation pour un entretien qui permet d'évaluer la motivation, l'implication et la compréhension des métiers de l'animation du candidat.

— Critères d'attribution

Votre demande de bourse sera examinée devant un jury composé de professionnels de la jeunesse. Cet échange devra permettre d'évaluer votre motivation, vos connaissances et représentations sur le métier d'animateur ainsi que votre réflexion personnelle sur un projet d'animation et les démarches que vous avez entreprises et/ou réalisées.

— Montant de la bourse

Si vous choisissez de faire votre stage en internat, le montant de la bourse s'élèvera à 350 €.

Si vous choisissez de faire votre stage en externat, le montant de la bourse s'élèvera à 200 €.

Pour les volontaires en service civique, le montant de la bourse s'élèvera à 100 € quelque soit la formule choisie, compte tenu de l'indemnité mensuel perçu par les volontaires.

— Modalités de versement de la bourse

Le versement de la bourse s'effectuera à la fin du parcours BAFA (à savoir les 3 sessions réalisées, base/pratique/approfondissement).

Les justificatifs de passage à ces 3 sessions ainsi que la réalisation du stage pratique dans une association grenobloise seront demandés pour le versement de la bourse.

Dossier de candidature

Bourse BAFA

— Coordonnées

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courrier électronique _____

— Situation Actuelle

Scolarisé

Formation

Salarié

Demandeur d'emploi

Autre (précisez) _____

— Formule souhaitée

Externat

Internat

Dossier de candidature Bourse BAFA

Vos motivations pour faire une formation BAFA

Votre expérience dans le domaine de l'animation

**Êtes-vous orienté(e) par un professionnel de la jeunesse
(info jeune 38, mission locale, correspondant jeunesse, codase) ?**

OUI

NON

Si oui, lequel ?

Signature

Pièces constitutives du dossier

Le présent dossier dûment rempli

Une photocopie recto verso de la carte d'identité de chacun des participants

Un justificatif de domicile (si le nom est différent, fournir une attestation d'hébergement)

Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom du demandeur même pour les mineurs

Justificatif d'inscription à une formation auprès d'un organisme agréé

L'ensemble du dossier doit être déposé au Transfo – 1 rue Victor Lastella à Grenoble

PAR VOIE POSTALE OU EN SE PRÉSENTANT PHYSIQUEMENT

CONTACT

Ville de Grenoble - Service jeunesse

Karim LAKHAL

karim.lakhal@grenoble.fr

Tél. 04 56 52 66 04

RETRAIT DES DOSSIERS

Info jeunes 38
www.grenoble.fr



ACCOMPAGNEMENT POUR PRÉCISER LE PROJET ET COMPLÉTER LE DOSSIER

Info jeunes 38
Correspondant de la Ville de Grenoble



DÉPÔT DU DOSSIER

Transfo



ENTRETIEN DEVANT UN JURY

de professionnels de la jeunesse



Si avis favorable,
VOUS REMETTEZ LES JUSTIFICATIFS DE PASSAGE AUX 3 SESSIONS VALIDANT LE Bafa ET DE LA RÉALISATION DU STAGE PRATIQUE AU SEIN D'UNE ASSOCIATION GRENOBLOISE



VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL



VERSEMENT DE LA BOURSE

six semaines après le passage en conseil municipal

Le délai entre le dépôt du dossier et le versement de la bourse est d'environ 3 mois